AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-6-76213038

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36-01-74

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : P. JOURNET — Numéro du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 528 AD

BULLETIN N° 49 - 18 JUIN 1976

CEREALES

PUCERON DES EPIS -

Les conditions climatiques ayant favorisé la multiplication des pucerons, les populations de ces ravageurs ont brutalement progressé dans de nombreux secteurs. Cependant, dans la majorité des cas, le traitement des cultures ne se justifie pas. En effet, les dégâts occasionnés par le passage du tracteur seraient supérieurs au faible gain de rendement espéré, compte tenu de la sécheresse. Par ailleurs, les ennemis de ces ravageurs (coccinelles, larves de syrphes, entomophthorales) se multiplient activement et détruisent en quelques jours les pucerons qu'ils attaquent.

Un traitement ne sera envisagé que lorsque l'ensemble des conditions ci-dessous se trouveront réunies :

- culture n'ayant pas trop souffert de la sécheresse : absence d'échaudage et feuillage du sommet encore vert.
- forte infestation : 15 pucerons en moyenne par épi, les comptages étant réalisés sur 100 épis pris en divers endroits de la parcelle.
- population de pucerons en croissance active : réaliser plusieurs contrôles à quelques jours d'intervalle.
- céréales dont l'intérieur des grains n'a pas encore atteint le stade pâteux.

Les seuls produits utilisables sont alors le pirimicarbe (Pirimor) et la phosalone (Zolone, Azofène).

POSSIBILITES D'UTILISATION DES CEREALES SUR PIED POUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX -

Nous croyons utile de vous adresser, en annexe, une note d'information rédigée par l'I.T.C.F., dans laquelle vous trouverez les renseignements qui pourraient vous être nécessaires dans le cas où vous auriez recours à ce mode d'utilisation.

POMMIER - POIRIER

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES -

Le temps sec et chaud demeurant favorable à l'activité de cet insecte, il y a lieu de prévoir un nouveau traitement dans la période du 24 au 26 juin.

PSYLLE DU POIRIER

La multiplication de cet insecte a été observée récemment dans plusieurs vergers d'Ille-et-Vilaine. Par leurs piqûres, les Psylles épuisent les arbres. De plus, ils entraînent la formation d'un liquide gluant (miellat) qui peut provoquer des brûlures du feuillage et des fruits et sur lequel peut apparaître de la fumagine.

Pour déceler la présence de Psylles, un bon moyen consiste à passer la main sur le feuillage afin de se rendre compte si celui-ci ne présente pas un aspect gluant dû

.1./..

au miellat. Ensuite, avec une loupe, il est facile d'examiner ces insectes que l'on trouve maintenant aux divers stades : oeufs, larves et adultes.

Actuellement, les oeufs sont déposés en bordure de la nervure principale, aussi bien à la face supérieure qu'à la face inférieure des feuilles.

Les larves sont surtout localisées à l'aisselle des feuilles.

Les adultes, de plus grande taille, se rencontrent sur tous les organes des arbres.

La lutte consiste à effectuer deux traitements, à une semaine d'intervalle, avec l'un des produits suivants appliqué en pulvérisation copieuse :

Matière active (M.A.)	Dose M.A. en g/hl	Délai d'emploi avant récolte	Noms des spécialités commerciales
Azinphos méthyl*	40	15 jours	Azintox 25 M - Gusathion M et M 40 - Pancide - Satifex PM - Sépizin M
Méthidathion*	30	15 jours	Ultracide 20 bouillie ou liquide
Monocrotophos	30	42 jours	Azodrin 20 - Nuvacron
Phosmet*	50	15 jours	Imidan
Vamidothion	50	30 jours	Kilval, Sepaphid, Systamac, Vamifène
Phosalone + Parathion méthyl*	30 + 39	15 jours	Taxy-zolone liquide

* Efficace également contre le carpocapse

REMPLACEMENT D'UNE CULTURE DE MAIS DESHERBEE CHIMIQUEMENT

Du fait de la sécheresse, de nombreuses parcelles de maïs ont une densité insuffisante de plants. Mais l'emploi du désherbant limite les possibilités d'une culture de remplacement.

L'agriculteur pourra rechercher les graines encore en terre et vérifier si elles ont conservé leur faculté germinative pour lever à la prochaine pluie.

Dans le cas contraire, il pourra compléter la densité des plants par un semis d'appoint, lorsque la hauteur du maïs et l'état du sol le permettent. Semer en lignes jumelées pour une récolte en ensilage, au milieu de l'interligne pour une récolte de fourrage en vert.

On pourra aussi réaliser une nouvelle culture après un travail superficiel du sol. Avec l'atrazine, en fonction de l'époque, on envisagera de semer soit du maïs à forte densité (150.000 pieds/ha) pour un fourrage vert, soit un sorgho fourrager, si la dose d'atrazine utilisée sur le maïs n'est pas supérieure à 2 kg de matière active. Avec un autre herbicide, sauf l'association Penoxaline + atrazine, seule une culture de maïs est possible.

L'Ingénieur et le Technicien
chargés des Avertissements Agricoles,

G. PAITIER et M.P. VANNIER.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription
phytosanitaire "Bretagne",

J. DELOUSTAL.

Dernière note : Bulletin n° 48 du 9 juin 1976

II - PATURAGE

Les céréales sur pied peuvent être pâturées moyennant le respect d'un certain nombre de prescriptions :

1°) - Respecter les règles d'interdiction concernant certains traitements pesticides déjà énoncées ci-dessus.

2°) - Assurer une transition alimentaire suffisante entre l'utilisation de rations à base de cultures fourragères classiques et l'utilisation des céréales sur pied. Cette transition est d'autant plus impérative que le bétail a été sous-alimenté durant les semaines précédentes.

3°) - Ne plus faire pâturer d'orge et d'escourgeon au stade végétatif actuel, compte tenu des risques d'ulcères sur les glandes salivaires et plus généralement de lésions des muqueuses de l'appareil buccal, risques dus à la présence des barbes caractérisant ces céréales.

4°) - Pratiquer un pâturage rationné; des animaux lachés dans un champ de céréales risquent des accidents digestifs pouvant entraîner la mort. Ces accidents sont dus à une consommation excessive d'épis.

5°) - La complémentation azotée et minérale doit être la même que pour un maïs ensilage.

6°) - La production de lait couverte par la ration de base sera faible (2 à 6 litres) : il faut complémenter en énergie.

III - ENSILAGE

Les céréales sur pied peuvent être ensilées (céréales dites immatures) moyennant le respect d'un certain nombre de prescriptions :

1°) - Comme dans le cas précédent : respecter les règles d'interdiction concernant certains traitements pesticides déjà énoncés ci-dessus.

2°) - Récolter la céréale sur pied avec les mêmes précautions que pour du fourrage préfané :

- hacher fin (emploi exclusif des maches équipées de tambours hacheurs),

- bien répartir et tasser soigneusement l'ensilage,

- terminer rapidement le silo (2 jours maximum),

- fermer hermétiquement à l'aide d'un bâche en plastique.

3°) - Ne plus ensiler des céréales au-delà d'une teneur en matière sèche de 35-40 %, soit 3 à 4 semaines après épiaison environ (stade pâteux) car les risques de mauvaise conservation augmentent de façon considérable.

Il est alors préférable de récolter séparément grain et paille, à maturité, à l'époque habituelle de la moisson.

11/06/1976

P67

POSSIBILITES D'UTILISATION DES CEREALES SUR PIED
POUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX (1)

La sécheresse du printemps amène certains éleveurs à envisager l'utilisation en vert des céréales pour l'alimentation animale.

Voici indiquées ci-dessous, les précautions à prendre pour une telle utilisation, compte tenu, notamment, des traitements pesticides effectués.

I - INFLUENCE DES TRAITEMENTS PESTICIDES

Les données concernant les possibilités de faire consommer par des animaux des céréales traitées avec des pesticides (insecticides, herbicides, fongicides) sont encore fragmentaires (2).

Des études se poursuivent actuellement en vue de préciser le risque encouru selon le type de produit et le délai entre le traitement et la récolte. Nous pouvons d'ores et déjà fournir les indications suivantes :

1°) - Insecticides

Compte tenu de la présence éventuelle de résidus et de la forte toxicité de ces produits, les parcelles traitées depuis moins de trois semaines ne peuvent en aucun cas être utilisées en vert pour l'alimentation animale, que ce soit par pâturage direct ou en ensilage.

2°) - Herbicides

Les parcelles traitées peuvent être pâturées ou ensilées après un délai de trois semaines intervenant entre l'application et la récolte.

3°) - Fongicides

Il n'existe pas, avec ces produits, de risques notables de toxicité sur les animaux. Les parcelles traitées :

a) - peuvent être utilisées en vert, par pâture ou en distribution à l'auge

b) - ne doivent pas être conservées par ensilage. L'obtention d'un pH suffisamment bas pourrait être compromis par l'action des fongicides sur les bactéries fermentaires.

.../...

---

(1) Note d'information rédigée par l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages (I.T.C.F), avec le concours de l'I.N.R.A.

(2) Rappelons cependant que les grains provenant des parcelles traitées peuvent sans aucun danger être utilisés par les animaux pourvu que les applications aient été réalisées selon les techniques préconisées (produits, doses, époques d'emploi).